

Plateforme nationale du Burkina Faso

09 BP 1339 Ouagadougou 09

Mail : foscao.bf@gmail.com

**MEMORANDUM D’ENTENTE EN FAVEUR DU PLAIDOYER POUR LE RENFORCEMENT DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE LA SANTE**

***Nous (acteurs Etatiques ; parlementaires ; acteurs de la Société Civile ; partenaires Techniques et financiers ; journalistes), participants au Forum des parties prenantes sur le financement du secteur de la santé au Burkina Faso initié par la plateforme nationale burkinabè du Forum de la société civile d’Afrique de l’Ouest (FOSCAO- Burkina Faso), avec le soutien de OXFAM au Ghana et OXFAM au Burkina Faso, dans le cadre du programme « Democratic Governance in West Africa (DEGOWA) », tenu ce jour 23 février 2018 à Ouagadougou.***

**Considérant** que la lutte contre les inégalités est un impératif pour un développement durable et harmonieux du Burkina Faso, gage de paix et de coexistence pacifique ;

**Convaincus** que la réduction des inégalités passe par un financement adéquat des services sociaux de base, notamment les secteurs de la santé et de l’éducation ;

**Considérant** que l’investissement à long terme dans le secteur de la santé et de l’éducation est une condition sine qua non pour la construction d’un capital humain de qualité, facteur de développement économique et social ;

**Convaincu** qu’une population en bonne santé contribue à renforcer la productivité et à stimuler la croissance économique ;

**Considérant** l’impérieuse nécessité pour l’Etat de mettre en place un système de santé efficace pour répondre aux défis liés aux maladies et aux urgences sanitaires ;

**Conscients** des efforts déjà consentis dans la mobilisation effective des ressources financières indispensables à l’atteinte des objectifs de développement ;

**Considérant** que le financement de la santé constitue un des piliers du système de santé et qu’il est impérieux pour l’Etat d’accroître substantiellement la dépense publique en faveur du secteur de la santé, de trouver des sources alternatives de financement de la santé et de cultiver la bonne gouvernance ;

**Rappelant** l’engagement pris par les Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’OUA dans la « Déclaration d’Abuja » lors du Sommet sur le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, tenue à Abuja au Nigeria, du 24 au 27 avril 2001, d’attribuer au moins 15 % du total de leur budget national annuel au secteur de la santé ;

**Ayant à l’esprit** que le Burkina Faso s’est engagé dans la lutte contre la mortalité et la morbidité maternelle et infantile dans le cadre de plusieurs sommets de haut niveau.

**Rappelant à cet effet** les engagements lors de la Conférence de Nairobi en 1987 qui a vu naître l’Initiative pour une Maternité Sans Risque, du Sommet Mondial sur l’Enfance à New York en 1990, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) en 1994 au Caire, de la Conférence Internationale des Femmes à Beijing en 1995, ainsi que le Sommet du Millénaire en 2000 à New York

**Considérant** qu’à l’occasion de ces assises, la communauté internationale s’est engagée à réduire la mortalité maternelle de 3/4 et la mortalité infantile de 2/3 entre 1990 et 2015.

**Considérant** la résolution adoptée par l’Assemblée générale le 25 septembre 2015 qui a vu l’adoption du document final du Sommet des Nations Unies consacré à l’adoption du programme de développement pour l’après-2015 intitulé « **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030** »

**Rappelant** qu’à travers **l’objectif de développement durable (ODD) 3** « ***Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*** » les Etats ont pris les engagements suivants :

D’ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle en-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

D’ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d’enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

D’ici à 2030, mettre fin à l’épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l’hépatite, les maladies transmises par l’eau et autres maladies transmissibles

D’ici à 2030, réduire d’un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

Renforcer la prévention et le traitement de l’abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d’alcool

D’ici à 2020, diminuer de moitié à l’échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

D’ici à 2030, assurer l’accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d’information et d’éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Faire en sorte que chacun bénéficie d’une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d’un coût abordable.

D’ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l’air, de l’eau et du sol.

3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu’il convient, l’application de la Convention-cadre de l’Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l’Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu’ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu’il s’agit de protéger la santé publique et, en particulier, d’assurer l’accès universel aux médicaments

3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d’alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

**Considérant** qu’en dépit des progrès louables de l’Etat pour se conformer aux engagements issus de la Déclaration d’Abuja, il n’a pas encore pu atteindre cet objectif et que par conséquent des efforts importants sont encore nécessaires pour mobiliser davantage de ressources en faveur de la santé ;

***Prenons l’engagement solennel,***

* *D’accorder une attention particulière aux problématiques liées au financement du système de santé du Burkina Faso, à travers la prise en compte et l’inscription effective de cette question au rang des priorités du pays ;*
* *De nous investir résolument aux côtés de FOSCAO Burkina Faso dans le cadre du plaidoyer constant en vue de parvenir à une augmentation croissante du budget national consacré à la santé conformément à la « Déclaration d’Abuja » adoptée lors du Sommet des Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’OUA sur le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, tenu à Abuja au Nigeria, du 24 au 27 avril 2001 ;*
* *D’assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre des politiques en matière de santé pour s’assurer de la bonne utilisation des crédits alloués à la santé au profit des populations ;*
* *De suivre la mise en œuvre des conclusions de la Commission d'enquête parlementaire sur le système de santé.*

**Fait à OUAGADOUGOU, le 23 Février 2018**

Les participants.